

Le Télégramme du Congo

Hebdomadaire d'informations générales,
d'opinions et d'actualités. Courriel :
letelegrammeducongo@gmail.com, Adresse :
Concession PROCOKI, Q/GB, Kinshasa /
Kintambo - Tél. 0812381281 - Prix : 4000 Fc,
Année 2019, n°125, Vendredi 20 Décembre

DOSSIER SPECIAL (Vol. 2)

Trop c'est trop à la SCPT (Poste)

**La prison de Makala réclame à cor et à cri
le faussaire DG a.i. Patrick Umba !**

**Les agents et cadres demandent au Ministre du Portefeuille
de le suspendre immédiatement à titre conservatoire et qu'il
soit traduit en justice !* PP.2, 3, 4, 5 & 6



Mr. Patrick Umba, DG a.i. de la SCPT

**Face au risque d'intoxication massive des po-
pulations Congolaises proche des frontières**

**L'OCC tire la sonnette
d'alarme sur la circulation
des faux produits pharma-
ceutiques en Ouganda et
au Tchad** P.8

**DANS CE
NUMERO**

**LA TRIBUNE DU
TELEGRAMME
Congo, le passé
présent, nou-
veau roman de
Antoine
Nguidjol**

*Paru aux éditions
l'Harmattan, Paris, 2018,
Congo, le passé présent de
Antoine Nguidjol, est un
recueil qui regroupe trois
principaux récits dont : La
mémoire de l'eau; Triste
Congo et Les carnets
secrets du dernier
broussard blanc du Congo*

----- P.7

**LE BILLET DE LA
SEMAINE**

**Autres temps,
autres mœurs**

----- P.6

CNSS-FEC

Madame le DG

**Agnès Mwad a ex-
posé son projet-
programme devant
le patronat Congo-
lais à Kinshasa**

----- P.8

Vision croisées sur l'extension de la flotte aérienne

**Le Président Félix Tshisekedi s'investit
pour porter plus haut et plus loin
l'étendard de Congo Airways** P.7

Trop c'est trop à la SCPT (Poste)

La prison de Makala réclame à cor et à cri le faussaire DG a.i. Patrick Umba !

***Les agents et cadres demandent au Ministre du Portefeuille de le suspendre immédiatement à titre conservatoire et qu'il soit traduit en justice !**

Par Toussaint Debanzy/CP

Alerte rouge

Dans notre édition n°124 du Lundi 2 décembre 2019, sous le titre à la Une intitulé « Le médiocre DG a.i. Patrick Umba mériterait la pendaison ! », nous avons montré, avec les preuves matérielles à l'appui, toutes les facettes de mégestion de ce mandataire médiocre et son acharnement à ruiner sciemment la société « SCPT ».

Depuis la publication de ce dossier, la rédaction du Télégramme du Congo fait l'objet des menaces de mort quasi quotidiennes émanant de l'escadron de la mort de ce célèbre maffioso. Nous sollicitons de ce fait l'assistance de nos compatriotes soucieux de la vérité, de la justice, de la bonne gouvernance ainsi que des instances nationales et internationales chargées de la protection des droits de l'homme.

Qu'à cela ne tienne, comme promis dernièrement, votre support médiatique poursuit la publication d'autres informations irréfutables démontrant clairement qu'il est plus qu'urgent que ce mécréant qui trône à la tête de la SCPT soit mis au frais sans condition.

Rappel des forfaits ciblés

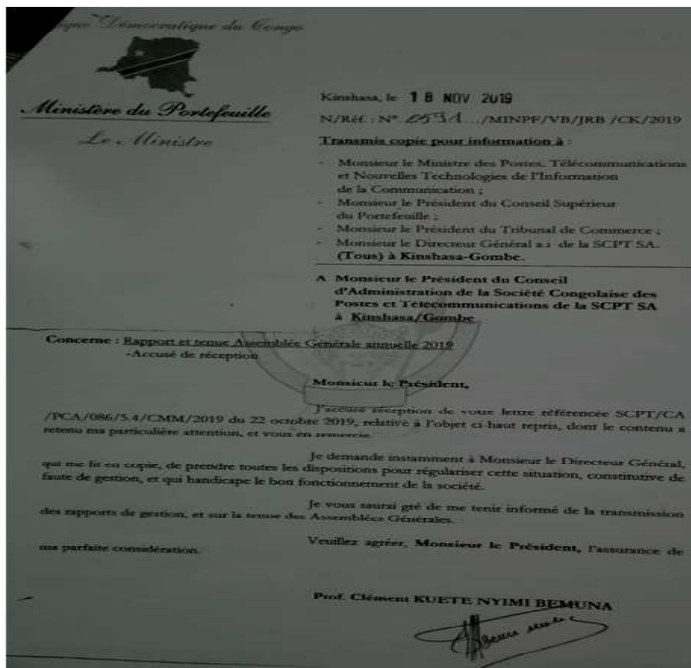
Le parcours attentif de la première partie de cette enquête a ressassé les griefs suivants portés contre l'ennemi public n°1 du peuple Congolais et du Président Félix Tshisekedi le DG a.i. Patrick Umba :

1. Liquéfaction de la poste finances ;
2. Affectation complaisante des fonds (dépôts) des clients de la poste finances ;
3. Dégradation de la qualité des services postaux ;
4. Détournement des fonds par les Consultants ;
5. Détournements des retenues CNSS ;
6. Détournement des retenues de 20% sur les salaires des agents et cadres destinés à la construction des logements sociaux ;
7. Mise à l'écart des cadres de la SCPT et leur remplacement par des Consultants ;
8. Désorganisation de la structure fonctionnelle des ressources humaines ;
9. Le non versement des salaires des agents et cadres ;
10. Gestion de la clientèle ;
11. Incapacité de relancer certains produits ;
12. Contrats léonins

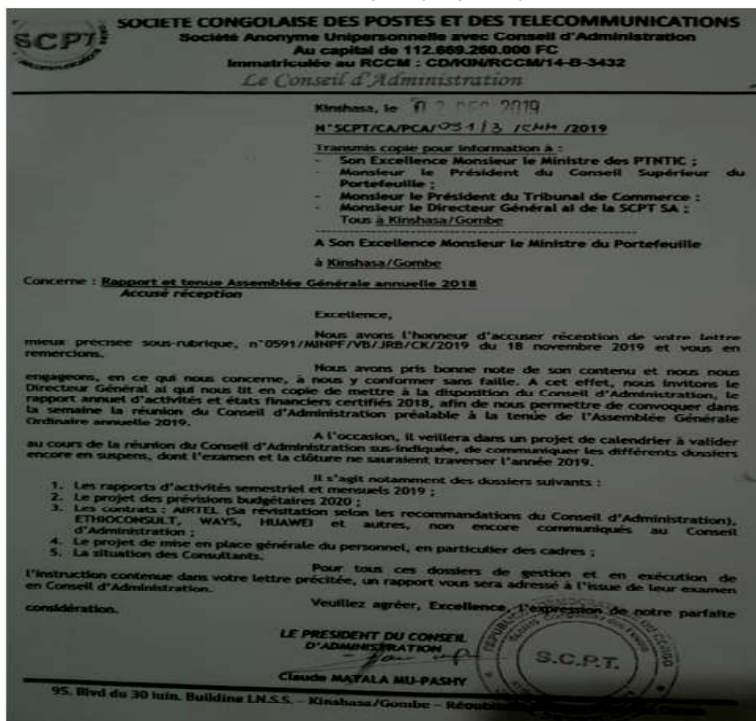
Bienvenue au royaume de Sa Majesté Patrick Umba 1er

Point de doute possible : le DG a.i. Patrick Umba entretient des relations privilégiées avec des réseaux mafieux parallèles implantés solidement dans les sphères du sommet de l'Etat. On ne peut pas expliquer autrement le silence et l'indifférence qui caractérisent toute dénonciation de sa mégestion calamiteuse depuis l'époque de Joseph Kabila (2017) jusqu'à ce jour.

Doc. 1 : Lettre du Ministre du Portefeuille adressée au PCA. Ici, le Ministre demande au DG a.i. de prendre toutes les dispositions pour régulariser la situation, constitutive de faute de gestion qui handicape le bon fonctionnement de la société et lui demande aussi de transmettre les rapports de gestion au PCA pour permettre la tenue des Assemblées Générales



Doc. 2 : Réponse du PCA au Ministre du Portefeuille. Ici, le PCA demande au DG a.i. de mettre à la disposition du Conseil d'Administration, le rapport annuel d'activités et états financiers certifiés 2018, afin de permettre la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2019. Et de communiquer les différents dossiers encore en suspens. Malgré toutes ces injonctions de la haute hiérarchie, le DG a.i. ne daigne nullement d'obtempérer jusqu'à ce jour ;



Tout cela prouve à suffisance en filigrane que dans ce milieu hautement et profondément pourri, la corruption, le détournement des fonds et le coulage des recettes affichent une bonne santé, surtout à la Poste finances.

Les preuves suivantes nous édifient davantage sur les dérives totalitaires de ce roitelet des tropiques et ses exploits visant à narguer ouvertement et incessamment les règles administratives officielles du pays. Ainsi, on observe régulièrement les scènes ubuesques ci-dessous à la SCPT :

- Le DG a.i. Patrick Umba voyage intempestivement sans ordre de mission signé par le Conseil d'Administration ;

- Il boycotte sciemment les réunions convoquées par le Conseil d'Administration et ne se donne nullement la peine de présenter la moindre excuse ni explication. On l'a vécu récemment le mardi 10 et jeudi

Suite à la page 3

Le Télégramme du Congo

Adresse

1 Avenue de l'OUA, Concession PROCOKI, Q/GB, Kinshasa/Kintambo

Fondateur

Antoine Nguidjol

Editeur

Joseph Lounda

+243 81 238 1281

Email :

letelegrammeducongo@gmail.com

josephiounda@gmail.com

Directeur de publication

Joseph Lounda

REDACTION :

ANTOINE NGUIDJOL

JOSEPH LOUNDA

AARON MAYELE

TOUSSAINT DE BANZY

KIKUNI JOSEPH

JACQUES BOKWANGO

DIEUDONNÉ NSAPU

NICOLAS KIZITO HERI

JAMAL KHARDI

ESPERANCE ESENGE

ZENGANTU

Correspondante au

Cameroun

Anastasié Nyobe

Chroniques Judiciaires

Me Nicolas KIZITO HERI

Photos Reporter

ROLIX MILANDU

Correspondant à Kisangani

Auguy SADIKI

0810032630-0851784527

VENTE ET DISTRIBUTION

TSHIKOSE

POINTS DE VENTE DU

TÉLÉGRAMME DUCONGO :

Concession Procoki,

Contact : 0819449488

Conception et Mise en page

JLB

Suite de la page 2

12 décembre derniers ;
 - Il sabote toute demande des documents officiels réclamés par le Conseil d'Administration en vue de suivre régulièrement l'évolution périodique de sa gestion de la SCPT ; à cause de la persistance de ce refus, le Président du Conseil d'Administration avait fait part de sa préoccupation auprès du Ministre du Portefeuille qui lui avait répondu dans la correspondance datée du 18 novembre 2019 en ces termes avec comme objet : Rapport et tenue Assemblée Générale annuelle 2019, Accusé de réception (doc 1) ; « Je demande instamment à Monsieur le Directeur Général, qui me lit en copie, de prendre toutes les dispositions pour régulariser cette situation, constitutive de faute de gestion, et qui handicape le bon fonctionnement de la société. Je vous saurai gré de me tenir informé de la transmission des rapports de gestion, et sur la tenue des Assemblées Générales ». En réponse à l'injonction du Ministre du Portefeuille, le PCA de la SCPT avait répondu en ces termes dans sa correspondance datée du 02 décembre 2019 (Doc. 2) : « Nous avons pris bonne note de son contenu et nous nous engageons, en ce qui nous concerne, à nous y conformer sans faille. A cet effet, nous invitons le Directeur Général a.i. qui nous lit en copie de mettre à la disposition du Conseil d'Administration, le rapport annuel d'activités et états financiers certifiés 2018, afin de nous permettre

de convoquer dans la semaine la réunion du Conseil d'Administration préalable à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2019. A l'occasion, il veillera dans un projet de calendrier à valider au cours de la réunion du Conseil d'Administration sus-indiquée, de communiquer les différents dossiers encore en suspens, dont l'examen et la clôture ne sauraient traverser l'année 2019. Il s'agit notamment des dossiers suivants :

1. Rapport d'activités semestriel et mensuel 2019 ;
2. Le projet des prévisions budgétaires 2020 ;
3. Les contrats : Airtel (sa révisitation selon les recommandations du Conseil d'Administration), ETHIOCONSULT, WAYS, HUAWEI et autres, non encore communiqués au Conseil d'Administration ;
4. Le projet de mise en place générale, en particulier des cadres ;
5. La situation des Consultants ». Malgré toutes ces injonctions venant de la haute hiérarchie, le DG a.i. Patrick Umba ne daigne nullement d'obtempérer jusqu'à ce jour ;
 - Alors que la SCPT est confrontée aux difficultés de charroi automobile pour la mobilité de ses agents et de ses services, le DG a.i. Patrick Umba et ses poulains, les Consultants, s'exhibent avec des jeeps d'un luxe astronomique de la dernière génération Hi-tech qu'ils changent en un tour de bras et accumulent à chaque retour des « missions » ;
 - Un détail de l'histoire renseigne qu'il fut un temps où le DG a.i. Patrick

Umba faisait arrêter arbitrairement à l'ANR des Directeurs des Services qui avaient un œil trop regardant sur sa gestion ;

- Sans doute par nostalgie, depuis Avril 2019, sans aucun respect pour la forme des procédures, il a révoqué plusieurs agents dont le seul tort est qu'ils ont osé réclamer les arriérés de leurs salaires ;

- Sur son ordre irrévocable, il a instruit le Capitaine de la Police Nationale en poste à la SCPT de recouvrer les frais des parkings de cette entreprise situés dans ses concessions de Gombe (Boulevard du 30 Juin), Lemba, Bandalungwa, N'djili... On recense plus de 100 véhicules qui déboursent chacun 3000 Fc par jour et par véhicule pour le compte du « monarque ». Il faut ajouter à cela le restaurant au bureau des postes à l'aéroport international de N'djili.

Coup de projecteur sur la mafia tonique de l'année

Dans cette partie, le Télégramme du Congo focalise son attention sur deux dossiers chocs qui défrayent présentement la chronique dans l'opinion nationale. Il s'agit des affaires d'Etat concernant d'abord l'achat des matériels par la SCPT auprès de la Société chinoise Huawei. Ce marché a été conclu en violation flagrante des normes légales de passation des marchés publics par la seule volonté du Tout-Puissant DG a.i. Patrick Umba.

Ensuite, il est question du dossier sulfureux du Protocole d'accord signé

entre la SCPT et l'Ordre National des Infirmiers de la RDC, ONIC, en date du 29/12/2016 dont les termes sont foulés au pied par le n°1 de la Société Congolaise des Postes et Télécommunications à cause de ses appétits gloutons insatiables.

L'affaire commande des matériels Huawei par le DG a.i. Patrick Umba

Décidément, le DG a.i. Patrick Umba de la SCPT gère cette entreprise selon les méthodes d'un autre âge et d'une autre planète. Pour preuve, il avait passé commande et réceptionné des matériels Huawei d'une valeur de 6 millions 512 mille 833, 89 USD à l'insu des instances officielles de sa boîte.

Cela en dit long sur la face cachée de ce marché visiblement ténébreux. Ce qui a poussé certains chefs des services à chercher à avoir le cœur net sur les tenants et les aboutissants de ces tractations. Se référant au rapport du 1^{er} novembre 2019 lui présenté par le Responsable du Bureau d'achat à l'étranger (Doc 3), le Directeur des Services Généraux a.i. Pascal Tungwa, avait écrit officiellement au DG a.i. Patrick Umba en date du 5 novembre 2019 pour lui faire part de ses appréhensions et de ses préventions (Doc 4) en ces termes :

1. Le Coordonnateur de la Direction Financière a fourni au responsable du bureau d'achat à l'étranger, une facture proforma des matériels d'une valeur de 6.512.833, 89 USD au mois de

Suite à la page 4

Doc. 4 : Lettre du Directeur des Services Généraux adressée au DG a.i. de la SCPT. Concerne : Importation des Matériels HUAWEI, valeur : 6.512.833, 89 USD. Dans ce document le DSG renseigne que la présentation officielle de ces matériels a été fait sans que les Services attitrés soient saisis pour leur permettre de prendre soin de la procédure légale.

Doc. 3 : Lettre du Directeur des Services Généraux de la SCPT adressée au Responsable du Bureau Achat à l'étranger. Concerne : Rapport du 1er novembre, Dos. Matériels HUAWEI, valeur : 6.512.833, 89 USD.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 SOCIÉTÉ CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
 Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
 Au capital de 112.699.172.464,00 FC
 Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.I.D. 01-730-N56540J
DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX DSG

Kinshasa, le **05 NOV 2019**

N°SCPT/DSG/0215/2019

Note au Responsable du Bureau Achat à l'Étranger

Concerne : Votre rapport du 1^{er} novembre 2019
 Dos. Matériels HUAWEI
 Valeur : 6.512.833,89 USD

Monsieur le Responsable,

Nous accusons réception de votre rapport préidentifié en concerne et vous en remercions pour les observations y soulevées.

Ainsi, nous faisons-nous siennes les dites remarques que nous nous proposons de faire part à la hiérarchie.

Veillez agréer, Monsieur le Responsable, l'expression de notre franche collaboration.

Le Directeur des Services Généraux a.i.
 Pascal TUNGWA

Cc : DG, Sce. GST, Sce. Appro.

95, Blvd du 30 juin, Building I.N.S.S. - Kinshasa / Gombe - République Démocratique du Congo
 B.P. 7070 Kin 1 - Tél. : (+243) 0825579731
 E-mail : info@scpt.cd - Website : www.scpt.cd

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 SOCIÉTÉ CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
 Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
 Au capital de 112.699.172.464,00 FC
 Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.I.D. 01-730-N56540J
DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX

NOTE TECHNIQUE A L'INTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL AI
 N°SCPT/DSG/0215/2019

Concerne : Importation des matériels HUAWEI
 Valeur 6.512.833,89 USD

1. Le Coordonnateur de la Direction Financière a fourni au responsable du bureau d'achat à l'étranger, une facture proforma des matériels d'une valeur de 6.512.833,89 USD au mois de septembre 2019 et la liste totale des équipements à soumettre au SUGUCE pour établir une licence d'importation "IB", prise en charge le 25 septembre dernier au numero AUR000079826 à 12h16' et validée la même date par RAWBANK Congo.
2. La presentation officielle de ces matériels l'a été sans que les services attitrés soient saisis pour leur permettre de prendre soin de la procédure légale.
3. En d'autres termes, la Direction des Services Généraux à travers son bureau d'Achat à l'Étranger ne dispose d'aucun document à savoir, la LTA (lettre de transport aérien), la facture finale, l'attestation de vérification (BIVAC), l'ID ou DMC, la liste colisage ainsi que bon de sortie de la douane.
4. Le dédouanement s'est effectué sans que la Direction des Services Généraux ne dispose d'une quelconque information sur l'agence en douane intervenante et même sur le régime appliqué.
5. En définitive le service de gestion de stocks serait exposé à la rigueur de loi s'il se permettait la réception des dits matériels sans documents réglementaires.
6. Les dispositions légales et réglementaires prévoient actuellement une amende de 25% du montant sur la licence ouverte à la RAWNAK n'est pas fermée dans le délai formel.
7. Nos civilités.

Fait à Kinshasa, le **05 NOV 2019**

Le Directeur des Services Généraux a.i.
 Pascal TUNGWA

Cc : Sce. Appro(Achat Etrag),GST

95, Blvd du 30 juin, Building I.N.S.S. - Kinshasa / Gombe - République Démocratique du Congo
 B.P. 7070 Kin 1 - Tél. : (+243) 0825579731
 E-mail : info@scpt.cd - Website : www.scpt.cd

4 LE DOSSIER DE LA SEMAINE

Suite de la page 3

septembre 2019 et la liste totale des équipements à soumettre au SEGUCE pour établir une licence d'importation « IB », prise en charge le 25 septembre dernier au numéro AUR000079826 à 12h16' et validé la même date par Rawbank Congo.

2. La présentation officielle de ces matériels l'a été sans que les Services attirés soient saisis pour leur permettre de prendre soin de la procédure légale.

3. En d'autres termes, la Direction des Services Généraux à travers son bureau d'achat à l'étranger ne dispose d'aucun document à savoir la LTA (Lettre de transport aérien), la facture finale, l'attestation de vérification (BIVAC), l'ID ou DMC, la liste colisage ainsi que bon de sortie de la douane.

4. Le dédouanement s'est effectué sans que la Direction des Services Généraux ne dispose d'une quelconque information sur l'agence en douane intervenante et même sur le régime appliqué.

5. En définitive, le service de gestion de stocks serait exposé à la rigueur de la loi s'il se permettait la réception desdits matériels sans documents réglementaires.

6. Les dispositions légales et réglementaires prévoient actuellement une amende de 25% si le montant de la licence ouverte à la Rawbank n'est pas fermée dans le délai formel.

Dans le même ordre d'idées, dans le souci de faire respecter la légalité dans l'exécution de ce marché onéreux, en date du 22 novembre 2019, le

Directeur des Services Généraux a.i. écrira respectivement au Secrétariat Permanent et au Coordonnateur pour leur faire part de ces préoccupations.

Au premier (Doc 5), il dira qu'il a été surpris comme lui d'apprendre la cérémonie de réception officielle des équipements de télécommunications fournis par la Société Huawei. Il énuméra alors les irrégularités ci-après qu'il lui recommandait de réparer urgemment :

- L'absence de l'avis de l'Anapi sur une éventuelle exonération ;
- L'absence d'une demande officielle adressée à la Direction Générale des Marchés publics pour valider le mode usité de marché de gré à gré ;
- L'absence de PPM à cet effet ;
- Le contrat signé entre l'équipementier Huawei et la SCPT n'a jamais été approuvé par le régulateur du Marché public ;
- L'absence d'une publication de cet important Marché dans le site de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (publicité) ;
- La soustraction tacite à ne pas payer le 0,5% de la taxe de régulation auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés publics ;
- Le choix de l'agence en douane n'a pas été non plus fait sur la base d'une cotation formelle ;
- Le régime de douane appliqué demeure flou ;
- L'absence d'une commission officielle de réception de ces équipements ;
- La non-transmission d'une série

de documents y afférents (LTA, facture finale...), l'attestation de vérification BIVAC, liste de colisage, bon de sortie de la douane...

Au Coordonnateur (Doc 6), à la même date du 22 novembre, il donnera les injonctions ci-après :

- Constituer une commission chargée de réception officielle des dernières acquisitions des équipements de télécommunications entre la Direction des Services Généraux associés à d'autres services de la SCPT et l'agence en douane les ayant dédouanés ;
- Fermer la licence ouverte à la Rawbank dans le délai formel ;
- Transmettre à la Direction des Services Généraux tous les documents afférents à ce marché pour permettre d'asseoir une réception efficiente de ces équipements dans leurs magasins.

II. Dossier noir SCPT-ONIC

Pour avoir une idée claire et précise sur la trame de l'histoire tragi-comique de ce couple incompatible, il faut remonter à la source de leur idylle.

En effet, en date du 29/12/2016, la Société Congolaise des Postes et Télécommunications, société anonyme unipersonnelle avec Conseil d'Administration, « SCPT SA » en sigle, RCCM n°CD/KIN/RCCM/14-B-3432, n°Id. Nat. C05704C, ayant son siège social au n°95, Boulevard du 30 Juin, Immeuble INSS, 1^{er} étage, commune de la Gombe, ville-province de Kinshasa, représentée par son DG Mr. Didier Musete, régulièrement habilité à cet effet, ci-après, dénommée SCTP

d'une part, et

L'Ordre National des Infirmiers de la RDC, Organisation Sans But Lucratif régi par la loi n°16/015 du 15 juillet 2016 portant création, organisation et fonctionnement de l'Ordre National des Infirmiers du Congo, dont le siège social se trouve au n°10 Bis, 36^{ème} Rue, Q/ Kimbangu, C/Kalamu à Kinshasa, représenté par son Président National, Mr. Komba Djeko, régulièrement habilité à cet effet, ci-après, dénommée « Ordre National des Infirmiers du Congo », d'autre part.

SCPT et ONIC sont ensemble appelés « les parties » et (Doc 7) signent un protocole d'accord dont les termes essentiels convenus portent sur les différents services suivants que la SCPT compte offrir à l'Ordre :

- L'acheminement des fiches d'inscriptions du courrier tant en régime national qu'international, des bulletins de services et des magazines ;
- Le service des boîtes postales pour l'ordre et des boîtes postales individuelles pour les infirmiers ;
- Le service EMS ;
- Le transfert des fonds de l'ordre, de Kinshasa vers l'intérieur du pays et vice versa et d'autres services offerts par la Poste Finances.

Abus de confiance caractérisé, escroquerie à ciel ouvert

C'est en toute confiance et de bonne foi que l'ONIC avait pris la décision de signer un partenariat avec la SCPT dans le but de bien réguler le fonctionnement

Suite à la page 5

Doc. 5 : Note du Directeur des Services Généraux à l'intention du CGPMP. Concerne : Dernières acquisitions des équipements de télécommunication. Dans ce document, le DSG énumère les irrégularités qu'il recommande de réparer urgemment.

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
Au capital de 112.689.260.000 FC
Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.ID. 01-730-N56540J
DIRECTION DES SERVICES GENERAUX

Kinshasa, le 22 NOV 2019
N°SCPT/DSG/ 0236 / 2019

Note à CGPMP

Concerne : Dernières acquisitions des équipements de télécommunications

Monsieur le Secrétaire Permanent,

Nous avons appris certainement comme vous la cérémonie de réception officielle des équipements de télécommunications fournis par la société HUAWEI.

De ce marché public, nous avons constaté certaines irrégularités auxquelles nous sollicitons auprès de vous des approches pour obtenir la régularisation de la situation.

Il s'agit des irrégularités suivantes :

- l'absence de l'avis de l'ANAPI sur une éventuelle exonération;
- l'absence d'une demande officielle adressée à la Direction Générale des Marchés Publics pour valider le mode usité de marché de gré à gré;
- l'absence d'un PPM à cet effet;
- le contrat signé entre l'équipementier HUAWEI et la SCPT n'a jamais été approuvé par le régulateur du Marché Public;
- l'absence d'une publication de cet important Marché dans le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (Publicité);
- la soustraction tacite à ne pas payer le 0,5% de la taxe de régulation auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics;
- le choix de l'agence en douane n'a pas été non plus fait sur la base d'une cotation formelle;
- le régime de douane que cette dernière à appliquer demeure flou;
- l'absence d'une commission officielle de réception de ces équipements;
- la non-transmission d'une série de documents y afférents (LTA, facture finale, l'attestation de vérification BIVAC, Liste de colisage, Bon de sortie de la douane etc...).

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Permanent, l'expression de notre franche collaboration.

Le Directeur des Services Généraux a.i.
Pascal TUNSWA

Cc : D6, Sca, Appro., Sca, GST, IG, Bur, Achat Etr.

95, Blvd du 30 juin, Building I.N.S.S. - Kinshasa / Gombe - République Démocratique du Congo
B.P. 7070 Kin 1 - Tél. : (+243) 0825579731
E-mail : info@sctp.cd - Website : www.sctp.cd

Doc. 6 : Note du Directeur des Services Généraux à l'intention du DF. Concerne : Réception formelle des équipements de télécommunication. Dans ce document, il exige la transmission à la Direction des Services Généraux tous les documents afférents à ce marché pour permettre d'asseoir une réception efficiente de ces équipements dans leurs magasins.

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
Au capital de 112.689.260.000 FC
Immatriculée au RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-3432 N.ID. 01-730-N56540J
DIRECTION DES SERVICES GENERAUX

Kinshasa, le 22 NOV 2019
N°SCPT/DSG/ 0235 / 2019

Note à DF

Concerne : Réception formelle des équipements de télécommunications

Monsieur le Coordonnateur,

Conformément aux normes légales et réglementaires des marchés publics, il y a lieu de constituer une commission chargée de réception officielle des dernières acquisitions des équipements de télécommunications entre la Direction des Services Généraux associée à d'autres services de la SCPT et l'agence en douane les ayant dédouané.

Dans cette procédure, il est requis également la fermeture de la licence ouverte à la RAW BANK dans le délai formel.

Pour ce faire, tous les documents afférents à ce marché doivent être transmis à la Direction des Services Généraux pour permettre d'asseoir une réception efficiente de ces équipements dans nos magasins.

Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de notre franche collaboration.

Le Directeur des Services Généraux a.i.
Pascal TUNSWA

Cc : D6, Sca, Appro., CGPMP, IG, Sca, GST, Bur, Achat Etr.

95, Blvd du 30 juin, Building I.N.S.S. - Kinshasa / Gombe - République Démocratique du Congo
B.P. 7070 Kin 1 - Tél. : (+243) 0825579731
E-mail : info@sctp.cd - Website : www.sctp.cd

Suite de la page 4

de ses services d'ici et d'ailleurs. Aujourd'hui, le désenchantement est total. Son partenaire n'arrive pas à honorer ses engagements pourtant pris solennellement devant Dieu, les hommes et l'histoire. Cette anomalie résulte de la culture du vol, du coulage des recettes, des détournements des fonds instaurés majestueusement par le DG a.i. Patrick Umba dans une institution aussi prestigieuse que la SCPT.

Après avoir épuisé toutes les démarches citoyennes pour rentrer dans ses droits, l'ONIC s'est vu dans l'obligation morale de saisir officiellement le Ministre du Portefeuille dans sa lettre datée du 9 décembre 2019 (doc 8).

Dans ce document clair et limpide, le Président de l'ONIC, Mr. Komba Djeko apporte les éclaircissements suivants après avoir sollicité l'implication du Ministre dans la résolution de ce contentieux :

« En date du 29/12/2016, l'ONIC a signé un contrat de partenariat avec la SCPT dont l'un des engagements libellé à l'article 2 paragraphe 1 est l'acheminement des fonds de l'Ordre à travers toute l'étendue de la RDC.

Bien qu'ayant accepté librement cet engagement, la Poste Finances de la SCPT éprouve d'énormes difficultés chaque fois que l'ONIC voudrait entrer en possession réelle de ses fonds logés dans ses comptes. Ainsi, par la lettre n° 31.07.2016/KD/027/2018 du 2 Août 2018 adressée à Monsieur le DG de la SCPT, l'ONIC a décrié l'inexécution des obligations contractuelles dans le chef de la SCPT, et l'a saisi de nouveau pour qu'une réunion paritaire soit tenue en vue d'évaluer notre partenariat et de communiquer à l'ordre, à cette occasion, la situation réelle et exacte

de ses comptes courants. Malheureusement, toutes ces démarches sont restées vaines. A ce jour, il y a lieu de noter que les problèmes posés persistent toujours avec le non-paiement par la poste finances de la SCPT de nos chèques émis, comportement préjudiciable énormément l'ordre dans l'accomplissement de ses nombreuses missions lui dévolues par la loi le créant ».

A ce niveau, point n'est besoin d'être devin pour reconnaître que cette pratique est solidement ancrée dans l'ADN du DG a.i. Patrick Umba. Il utilise l'argent des tiers pour assouvir ses intérêts personnels et ceux des thuriféraires de son système kleptocratique.

A ce sujet, le chef d'orchestre dans cette symphonie des prédateurs aux yeux hideux des hiboux n'est autre que Mr. Jean Dibula, consultant qui fait office de Directeur Financier de la SCPT dont la compromission ne fait l'ombre d'aucun doute. Les décharges signées par lui-même entraînent à ce jour dans les tiroirs des caisses de Poste Finances de la SCPT.

C'est lui qui donne des ordres de décaissement des fonds de l'ONIC aux Directeurs Provinciaux avec la bénédiction de son mentor Patrick Umba, tristement célèbre DG a.i. de la SCPT. Il a été à la base du licenciement abusif du Directeur a.i. de la Province du Kongo Central Mr. Mpioka alors qu'il ne cessait d'exercer sur lui des pressions lourdes pour qu'il libère les fonds soit disant pour la finalisation des travaux relatifs à la fibre optique et d'autres folies de grandeur de son Dieu personnel.

La SCPT, faut-il le souligner, est co-dirigée par Patrick Umba et les Consultants qui laminent sans pitié ses

finances en puisant pêle-mêle dans ses fonds propres et ceux des tiers dont l'ONIC est l'unique partenaire privilégié pourvoyeur des capitaux frais et abondants en Franc Congolais et en devises fortes.

Au regard de ce tableau cauchemardesque sur le fonctionnement de la SCPT, beaucoup de compatriotes soucieux de la vision du Chef de l'Etat Félix Tshisekedi pour l'émergence de la RDC commencent à émettre des craintes et des doutes sur le gel des conclusions des enquêtes de l'Inspection Générale des Finances.

On ne sait toujours pas pourquoi les Inspecteurs dépêchés sur place traînent les pieds. Y-a-t-il eu arrangement à l'amiable sur fond de corruption ?

Heureusement que le dossier a déjà atterri sur la table de l'Assemblée nationale. Une enquête parlementaire est en gestation. Que le Ministre du Portefeuille puisse suspendre le DG a.i. Patrick Umba à titre de mesure conservatoire avant que le pire n'arrive dans cette entreprise.

Dès que le Chef de l'Etat Félix Tshisekedi prendra considérablement connaissance de l'aventure rocambolesque de Patrick Umba, il lui mettra sous le nez cet extrait de son discours avant de le conduire bonnement devant le PGR.

Extrait du Discours du Chef de l'Etat sur l'état de la nation du 13 décembre 2019 devant le Congrès

...Une autre stratégie de sécurisation des revenus publics, c'est de réorganiser le système bancaire à travers le pays pour que tous les paiements dus à l'Etat passent par les banques commerciales. Et dans ce contexte, j'entends créer une connexion entre les Banques commerciales, la Poste et la Caisse Générale d'Epargne du Congo (CADECO)...

...Je profite de cette occasion pour relever qu'aujourd'hui plus que jamais que le problème de fond de l'économie congolaise se situe au niveau de l'augmentation durable des recettes dont je fais une priorité nationale impérative : tout sera mis en œuvre pour juguler la fraude et l'évasion fiscale, engager une lutte sans merci contre la corruption et le coulage des recettes...

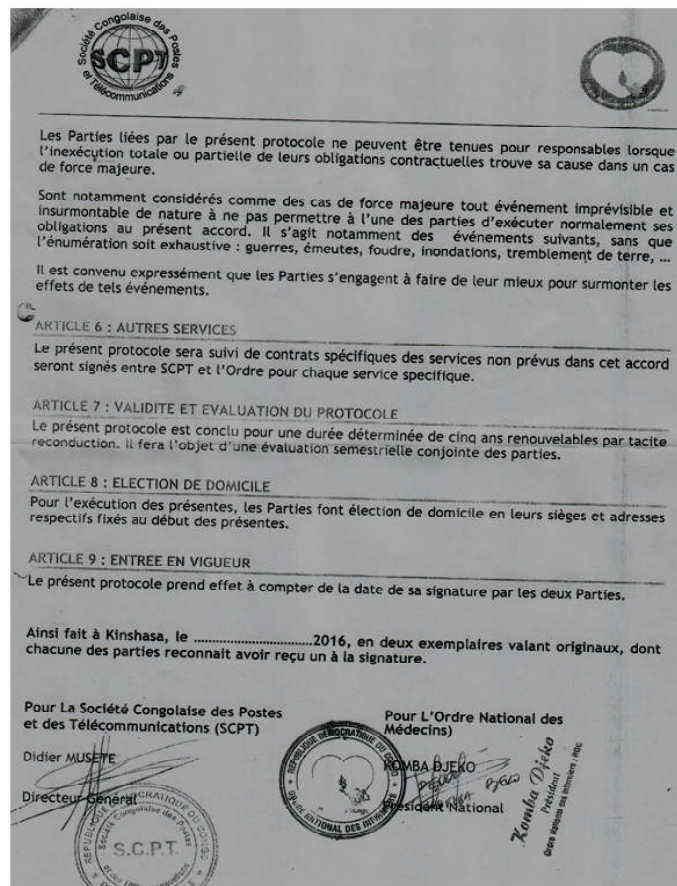
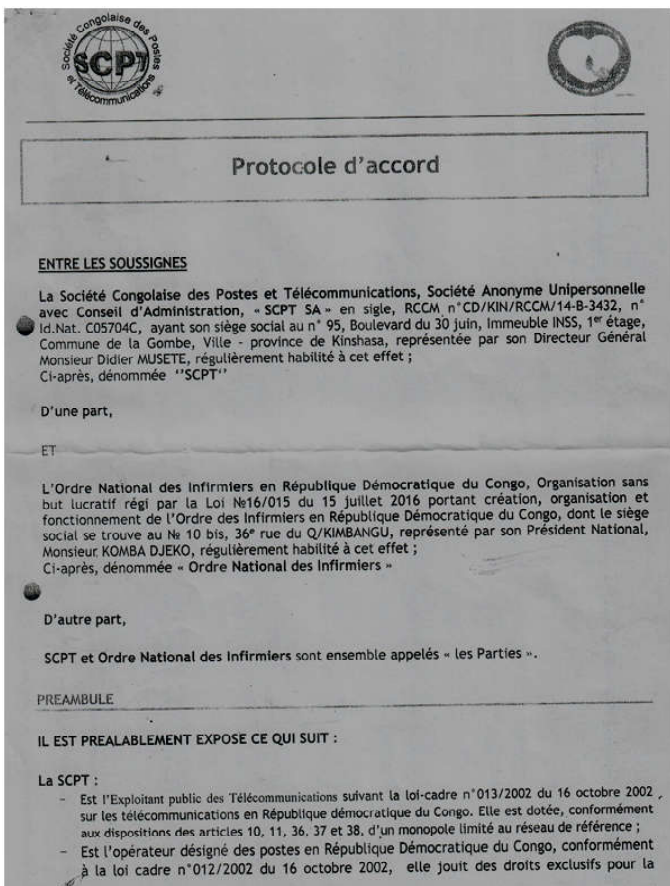
... Je suis au courant de la persistance des pratiques de corruption et de l'existence des réseaux de prédation et de fraudes massives qui occasionnent des détournements et des manques à gagner au Trésor public. Tous ces réseaux seront démantelés. Et je serai intraitable dans la lutte contre la corruption. C'est l'un des moyens de regagner la confiance de notre peuple d'abord, et celle de nos partenaires ensuite...

...Dès mon arrivée aux responsabilités, j'ai clairement indiqué que la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics seraient la priorité des priorités. C'est dans cette optique que le Gouvernement devra mettre en place des structures appropriées devant, de manière permanente, s'atteler à cette tâche indispensable. Le Gouvernement devra conséquemment, et à ce titre, multiplier les efforts afin de renforcer les mécanismes de vérification, de contrôle et de surveillance dans les secteurs enclins à la corruption.

Aussi, dans les prochaines semaines, souhaiterais-je voir se matérialiser, l'option de création d'une structure judiciaire, voire même d'une juridiction spécialisée dans la lutte contre la corruption, la fraude fiscale, le blanchiment des capitaux ainsi que le détournement des deniers publics.

Suite à la page 6

Doc. 7 : Protocole d'accord signé le 29/12/2016 entre la SCPT et l'ONIC



Suite de la page 5

Mon ambition est de construire une économie forte qui passe par la mise en place des infrastructures structurantes de communication et de télécommunication. Et pour cela, je veillerai à l'amélioration du climat des affaires par la mise en place d'une institution de suivi des indicateurs. Activement nous devons combattre la corruption qui prive notre pays de beaucoup de ses ressources. De ce point de vue, je voudrais inviter tous les responsables publics à être exemplaires et dignes...

Conclusion

Il saute clairement aux yeux que le DG a.i. de la SCPT Patrick Umba travaille ouvertement contre les intérêts du peuple Congolais, de son pays et de son Président de la République qui vise l'émergence de la nation. De ce fait,

Doc. 8 : Lettre de l'ONIC adressée au Ministre du Portefeuille. Concerne : Sollicitation de l'intervention du Ministre dans le contentieux opposant l'ONIC et la Poste Finances de la SCPT.

il fait preuve de la Haute trahison et, en attendant qu'il soit traduit en justice et que son procès débouche sur la peine maximale, le bon sens commande le Ministre du Portefeuille de le mettre à l'écart immédiatement par des mesures à titre conservatoire comme cela fut le cas à la SCTP (ex-Onatra), au Transco... et qu'un fils-maison fasse l'intérim pour expédier les affaires courantes. Tel est le souhait des agents et cadres de cette entreprise.

Pour plus d'efficacité, cet intérim doit être assumé par un Fils-Maison qui a toujours fait preuve des qualités intellectuelles, morales et managériales incontestables.

Compte tenu de l'abondance de ce dossier hautement sensible, la rédaction juge bon de poursuivre la publication d'autres révélations dans sa prochaine édition ■

LE BILLET DE LA SEMAINE

Autres temps, autres mœurs

Cet article du Télégramme du Congo a été publié dans l'édition n°107 du vendredi 15 février 2019 et cela reste toujours d'actualité.

Par Joseph Lounda

Tout Congolais digne de ce nom reconnaîtra volontiers que l'ex-Président Joseph

Kabila vient de léguer à son successeur Félix Tshisekedi un pays sinistré, ruiné totalement, profondément et durablement. En toute honnêteté intellectuelle, on se retrouve aujourd'hui devant un espace vital rongé par les virus dans tous les domaines de la vie nationale pendant de longues années.

De la sorte, face au Président Félix Tshisekedi, avec des yeux de commisération, on est tenté de lui poser cette question qui donne des insomnies aux Congolais depuis son accession au sommet de l'Etat : « Par où faut-il commencer ? ».

En réalité, au stade actuel de la déliquescence de l'Etat, tout est priorité ! Pour ce faire, la bataille de la reconstruction de notre pays exige l'implication de tous, la mobilisation de gros moyens, l'élaboration d'un programme des réformes chronométré et l'assistance de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le nouveau pouvoir doit se mettre en tête que son prédécesseur a instauré dans le pays un système politique abject, baptisé ironiquement « la Kabylie » par les opposants les plus virulents.

Ce mode de gestion de la république obéissait à une logique des plus absurdes : les antivaleurs avaient pris la place des vertus cardinales. Tout marchait à l'inverse du bon sens élémentaire. Ce faisant, le bon devenait le mauvais, le bien, le mal, la vérité, le mensonge, le beau, le laid de sorte qu'un large boulevard était ouvert à l'arbitraire et à la mauvaise gouvernance pendant pratiquement 18 ans jour pour jour !

Pour extirper ce mal, on conviendra que la tâche ne sera pas aisée d'autant plus que les adeptes de cette philosophie politique se démenent comme un diable dans un bénié pour perpétuer infiniment le système. Qu'importe pour eux le triste sort réservé à la majorité de la population ! **Les pistes pour le bouleversement général**

Certains fatalistes estiment que le mal Congolais s'est tellement enraciné fortement dans la mentalité collective que tout effort de redressement du pays est voué d'avance à l'échec. Ce pessimisme aura sa raison d'être si et seulement si les nouvelles autorités cautionnent les pratiques immorales qui ont conduit à la liquéfaction de l'autorité de l'Etat.

Pour réussir dans sa mission, le nouveau pouvoir doit réhabiliter

d'urgence l'appareil judiciaire pour le rétablissement de la justice équitable dans le pays. Tous les délits commis, même mineurs, doivent être punis conformément aux prescrits de la loi.

Ainsi les auteurs des pratiques délictueuses ci-dessous doivent subir la rigueur de la loi :

Le vol et le détournement des fonds publics

Pendant des décennies, des ministres, des mandataires publics et des cadres et agents de l'Etat ont volé et détourné systématiquement les recettes du pays en toute impunité. Ils sont propriétaires des immeubles de luxe au pays et à l'étranger, des fermes, des hôtels, des flats, des sociétés de transport, de gardiennage, des plantations...

Pendant plusieurs années, des Libanais, des Pakistanais, des Indiens, des Chinois, des Européens et des Ouest-Africains ne payent pas les taxes de l'Etat parce qu'ils bénéficient des parapluies des autorités civiles, militaires et policières à qui ils versent des prébendes chaque mois.

Dans leurs établissements de commerce, les travailleurs Congolais sont utilisés des années durant comme des journaliers avec des salaires de misères ;

Depuis des décennies, les Chinois et les opérateurs miniers Occidentaux pillent systématiquement les richesses minières du Katanga, du Kivu, de l'Equateur, du Kasai, de la Grande Orientale sans contrôle et grâce à la corruption généralisée des dignitaires du pouvoir ;

Depuis des années, plusieurs produits d'importation périmés et d'autres piratés pénètrent frauduleusement sur le territoire national sans payer le fisc ;

A tous les niveaux de la vie nationale, administration, santé, éducation, infrastructure, économie, finance, budget, transport, sport, politique, agriculture... la corruption règne en maîtresse absolue ;

Depuis des lustres, notre pays est devenu une véritable jungle au cœur de l'Afrique, chacun (Etranger ou Fils du pays) entre et sort comme bon lui semble ;

Depuis des années, des problèmes récurrents se posent dans la Capitale : les problèmes de la jeunesse désœuvrée appelée Kuluna, la gestion des immondices, la prolifération des églises de réveil et des débits de boissons, l'insécurité généralisée, les coupures d'eau et d'électricité, le délabrement des artères principales, la misère de la majorité silencieuse...

Le moins que l'on puisse dire est que le pays ne sortira pas du tunnel sur le coup d'une baguette magique. Faut-il en pleurer ? ■

Ordre National des Infirmiers de la RDC
Loi N° 16/015 du 15 Juillet 2016

CONSEIL NATIONAL

Kinshasa, le 02 Aout 2018

N°31.07.2016/KD/027/2018
Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Portefeuille
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la SCPT ;
- Monsieur le Directeur Général de la SCPT ;
- Monsieur le Directeur Financier de la SCPT ;
- Monsieur le Responsable de la Poste Finances SCPT

(Tous) à Kinshasa/Gombe
A Son Excellence Monsieur le Ministre du Portefeuille
à KINSHASA /Gombe

Objet : Sollicitation de votre intervention dans le contentieux opposant la poste. finances de la SCPT et l'Ordre National des Infirmiers de la RDC

Excellence Monsieur le Ministre,

Je m'empresse avec honneur de saisir votre Excellence afin de solliciter ce dont l'objet est pré mentionné.

En effet, l'Ordre National des Infirmiers a signé, en date du 29/12/2016, un contrat de partenariat avec la SCPT dont l'un des engagements libellé à l'article 2 paragraphe1 est l'acheminement des fonds de l'Ordre à travers toute l'étendue de la RDC.

Bien qu'ayant accepté librement cet engagement, la Poste finances de la SCPT éprouve d'énormes difficultés chaque fois que l'Ordre National des Infirmiers voudrait entrer en possession réelle de ses fonds logés dans ses comptes.

Ainsi, par la lettre n°31.07.2016/KD/027/2018 du 02 aout 2018 adressée à Monsieur le Directeur Général de la SCPT, l'ONIC a décrié l'inexécution des obligations contractuelles dans le chef de la SCPT, et l'a saisi de nouveau pour qu'une réunion paritaire soit tenue en vue d'évaluer notre partenariat et de communiquer à l'ordre, à cette occasion, la situation réelle et exacte de ses comptes courants. Malheureusement, toutes ces démarches sont restées vaines.

A ce jour, il y a lieu de noter que les problèmes posés persistent toujours avec le non-paiement par la poste finance de la SCPT de nos chèques émis, comportement préjudicant énormément l'ordre dans l'accomplissement de ses nombreuses missions lui dévolues par la loi le créant.

Excellence, l'objectif principal du partenariat conclu avec la SCPT demeure notre soutien à la relance des activités de cette entreprise publique par le placement de nos avoirs, partenariat bénéfique pour chaque partie, raison pour laquelle nous recourons à votre implication personnelle pour qu'une solution à l'amiable soit trouvée.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments patriotiques

KOMBA DIEKO
Président
ONIC

B.P 12.156 KINSHASA 1
Bureau 36^{ème} Rue n° 10 Bis
Quartier Kimbangu
Kinshasa /RDC

E-mail : ordredesinfirmiers@gmail.com
infirmiersordre@yahoo.com
Tél. : (+243) 81 50 24 250
(+243) 99 99 85 613

Comptes bancaires
Rawbank : 0106856401
Procredit Bank: 1301-11727711-00 CDF
1301-11727712-00 CDF

Vision croisées sur l'extension de la flotte aérienne

Le Président Félix Tshisekedi s'investit pour porter plus haut et plus loin l'étendard de Congo Airways

Par Joseph Lounda

Congo Airways envisage d'acquérir deux avions Embraer E-175. La compagnie aérienne nationale

Congolaise a également une option d'achat sur deux. Ces avions fabriqués par le constructeur aéronautique brésilien Embraer sont destinés aux vols régionaux sur de courtes distances. Un E-175 peut prendre entre 70 et 80 passagers. Ces deux aéronefs devraient être livrés à la deuxième moitié de l'année 2020.

Avec ces nouvelles acquisitions, Congo Airways compte également développer des lignes au niveau africain à partir de Kinshasa. Ces informations qui augurent des perspectives meilleures pour la flotte aérienne nationale ont été quelque peu refroidies par les préalables qui sont posés pour la concrétisation de ce projet.

En effet, il a été précisé clairement que la réunion de conjoncture économique a noté que ce projet, bien qu'une nécessité, devra faire l'objet d'un nouveau examen par ce comité pour que Congo Airways présente son plan d'affaires et d'autres possibilités de financement qui peut aller jusqu'à près de 200 millions USD.

Créée en Août 2014, Congo Airways a effectué son vol inaugural en Octobre 2015. La compagnie dessert 14 plateformes aéroportuaires en RDCongo. Heureusement que le Président



Félix Tshisekedi est venu donner du baume au cœur des Congolais relativement au projet précité. En effet, dans son discours sur l'état de la nation prononcé le vendredi 13 décembre 2019 devant le Congrès, il a donné les précisions appropriées sur son ambition et sa vision par rapport au devenir de la compagnie aérienne nationale Congo Airways. Avec un ton pathétique, il dévoile à l'opinion nationale l'argumentaire ci-dessous : « J'ai déploré, plus haut, plusieurs morts par crash d'avions, accidents de circulation et noyades d'embarcations sur nos eaux intérieures. Ces événements malheureux requièrent une action rapide et immédiate. C'est ainsi que j'ai instruit le Gouvernement à prendre toutes les mesures appropriées pour que seuls les avions et les embarcations répondant

aux normes puissent voler ou flotter avec des passagers dans nos airs ou sur nos eaux. Le défi est immense. Parce que nous vivons dans un pays continent. Nous travaillons à renforcer la Régie des Voies Aériennes dans les équipements de navigation. Notre compagnie nationale va se doter bientôt des nouveaux aéronefs pour agrandir sa flotte afin de mieux desservir le Congo profond. Je me réjouis de la signature entre Congo Airways et Airbus pour l'acquisition de deux aéronefs neufs de type A220-300 de 132 places chacun, deux aéronefs de type E-175 de 76 places chacun avec la société brésilienne Embraer et de deux aéronefs de type ATR A2-600 de 48 places chacun auprès de la société franco-italienne destinés à la desserte domestique essentiellement pour le

désenclavement des provinces nouvellement créées. Ce qui porte à un effectif total de huit avions neufs qui devront s'ajouter à la flotte existante de la compagnie nationale. La première livraison interviendra en décembre 2020. C'est un événement important, mieux une fierté nationale d'autant plus que c'est la première fois depuis 30 ans que la RDCongo va acquérir des appareils neufs ».

Pour rappel, il existe une raison objective qui justifie la confiance témoignée à Congo Airways par le Chef de l'Etat Félix Tshisekedi. En effet, le travail de titan abattu par le comité de gestion de cette entreprise lui a valu doublement l'estime et l'admiration des Grands régulateurs du système de navigation aérienne mondiale. En effet, Congo Airways a été audité deux fois à savoir du 19 au 23 septembre 2017 d'abord, a été consignée sur le registre des compagnies certifiées IOSA puis est devenue membre de l'IATA ; ensuite, du 10 au 14 juin 2019 et a prouvé que Congo Airways a appliqué un système rigoureux de gestion de la sécurité et de la fiabilité dans l'ensemble de sa structure. Les domaines opérationnels ci-après ont été visés par l'audit de renouvellement E-IOSA en conformité avec 980 standards et pratiques édictées (ISARPS) par l'IOSA : organisation de cabine, contrôle opérationnel et régulation des vols, opérations cargo, gestion de la sécurité et ingénierie, maintenance aéronautique. ■

Congo, le passé présent, nouveau roman de Antoine Nguidjol

Par Joseph Lounda

Paru aux éditions l'Harmattan, Paris, 2018, Congo, le passé présent de Antoine Nguidjol, est un recueil qui regroupe trois principaux récits dont :

1. La mémoire de l'eau

« Au cœur des fièvres qui les tuaient par centaines et des tsé-tsé impitoyables qui leur suçaient le sang à les rendre dingues, il y avait cette autoroute qui enflamma l'imagination des explorateurs portugais, anglais et belges, au point qu'on supposait qu'elle donnait accès au cœur du mystère de l'Afrique équatoriale et à ses richesses. Le Congo : le fleuve qui boit les eaux de tous les fleuves et qui défie l'océan par la puissance de ses eaux douces sur deux cents kilomètres, ses flots enragés qui fument comme une marmite de sorcière à Stanley falls, et qui tourbillonnent en dévalant des pentes de plus de deux cents mètres de dénivellation ; ses flots cernés d'arbres géants qui semblent émerger des profondeurs abyssales qui à la fois hésitent entre la crainte d'être précipités dans ses entrailles et la reconnaissance d'être nourris de la crème brune des alluvions venues des savanes lointaines. »

Le fleuve n'est pas qu'un espace physique ; c'est un lieu de mémoire. Ses eaux et ses berges portent une histoire. Derrière la traversée, ce ne sont pas seulement les dangers de la navigation sur le fleuve Congo – souvent passés sous silence – qui remontent à la surface et colorent les eaux de sang ou de tristesse. C'est aussi l'évocation de la maladie du sommeil qui ravagea l'Afrique équatoriale et scella le sort tragique de la grand-mère du capitaine.

L'auteur nous confronte ici à l'envers de l'image du fleuve, notamment à l'ivresse que provoquèrent sa « découverte » et sa navigation. En effet, celles-ci ne furent pas seulement le facteur de progrès de l'Afrique qu'imaginaient Stanley, Cameron et Livingstone. La découverte et la navigation du Congo auront été à l'origine de l'expansion de la maladie du sommeil et de la déforestation qu'évoque la vieille Mafifi dans une légende racontée à son petit-fils Nino qui s'émerveille de voir l'étendue de la forêt tropicale. Une forêt en sursis prévient la grand-mère – qui ne cesse de reculer derrière l'appétit féroce de la « grosse machine ».

« Le capitaine regarda le fleuve à la manière d'un procureur qui reprend son souffle avant de vomir le dégoût de son constat accablant.

– Pourquoi Stanley n'a-t-il pas laissé ce fleuve à son mystère ? Pourquoi n'a-t-il pas laissé la grande forêt à ses secrets ? »

Le récit se termine heureusement sur l'évocation de l'amour entre le capitaine et sa patronne blanche dans une ferme de l'Équateur.

Ligne de partage imaginaire entre deux représentations du monde, l'équateur est un lieu magique qui ramène le capitaine à ses rêves, aux silences et à ses secrets d'autrefois, plus exactement à son amour défunt pour Sarah. Il le voit virevolter autour de lui comme un feu follet au-dessus de ses eaux. Il est chaque fois étonné que le retour de ce sentiment dore son cœur d'une étrange douceur.

Il compare volontiers au retour de ces joies qui sonnent au cœur comme des pois secs dans une crécelle d'enfant.

« Visible depuis le pont, l'ancienne ferme de Sarah s'évanouissait au rythme de la brume qui s'effiloçait par petites nappes de gaz derrière le bateau. Le capitaine se remémorait ses bras autour de son cou la première fois qu'il l'avait embrassée. Elle était si fragile. Étrangement libérée du poids du doute, elle s'était donnée à lui comme tant de femmes blanches qui, dans leur disette d'amour sous les tropiques,

trouvèrent une consolation dans les bras de leurs domestiques noirs.

La scène de cet amour interdit avait figé la mémoire du capitaine. Il y pensait pourtant à chaque arrivée à Mbandaka. Le passé opérant son retour à cet endroit qui joint les deux parties du monde et qui lui dictait son appartenance à deux mondes dont il ne pouvait se défaire. Il imaginait Sarah là où il l'avait connue. La ferme abandonnée le renvoyait à cette mémoire peuplée de récits qu'on ne conte pas au grand jour, alors même qu'aucune trace de cette vie passée ne subsistait plus. »

2. Triste Congo

La folie des grands de Genève, la vie misérable de Frida et la schizophrénie de Marie sont des faits vérifiables quotidiennement au Congo.

La contradiction est si profonde dans ce pays qu'elle atteint les femmes. La violence dont elles sont victimes (la folie de Marie, la mendicité à laquelle Frida est contrainte, ou les viols de Laura, Marta, Suzuki et Maggy), ne peut pas être détachée de la préoccupation pour une Afrique écologique. L'auteur montre qu'il y a un lien étroit entre la préservation des gorilles des montagnes et celle des femmes congolaises. ■

La suite au prochain numéro

Face au risque d'intoxication massive des populations Congolaises proche des frontières L'OCC tire la sonnette d'alarme sur la circulation des faux produits pharmaceutiques en Ouganda et au Tchad

Par Kikuni Joseph

Le département de contrôle-importation de l'Office Congolais de Contrôle, OCC, recommande à ses directions provinciales et ses agences de veiller à ce que les produits médicaux Bisulfate de Quinine « falsifiés » ne franchissent pas les frontières de la Rd Congo. Il l'a fait savoir dans un document datant du 20 novembre adressé aux directions provinciales et aux agences dont copie est parvenue à notre rédaction.

Le département de contrôle fait savoir qu'il a été alerté par l'Organisation de Police Criminelle (Interpol) sur la circulation de ce produit dans trois pays d'Afrique et qui sont proches de la Rd Congo. « Interpol nous a transmis la copie de l'alerte internationale concernant les produits médicaux Bisulfate de Quinine falsifiée circulant en Ouganda et Sulfate de Quinine falsifiée en République Centrafricaine et au Tchad », peut-on lire sur ce

document.

En effet, l'organisation Mondiale de la Santé, OMS, dans un document du 1^{er} octobre alerte sur ces produits qui circulent dans les trois pays cités par l'OCC. L'OMS fait savoir que les noms des entreprises fabricants de ces produits qui figurent sur les emballages ne sont pas reconnus.

« L'emballage indique que le produit a été fabriqué par « Enitop Pharmaceutical Nig. Ltd ». L'agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et des médicaments (NAFDAC) du Nigéria a confirmé que « Enitop Pharmaceutical Nig. Ltd » ne figure pas sur le registre des fabricants, écrit l'OMS. Elle fait savoir également pour ce deuxième produit que son emballage indique que le produit a été fabriqué par « Pharmachim Bulgaria », un fabricant qui n'existe pas. Pour ce faire, l'OCC appelle à la vigilance au niveau des frontières.

En quoi l'OCC est-il concerné par cette

opération ?

Beaucoup de nos compatriotes entendent parler de cette institution mais ignorent totalement la raison d'être de son existence. D'où, un petit éclairage leur sera plus que bénéfique. L'Office Congolais de Contrôle (OCC), créé par l'ordonnance-loi n°74-013 du janvier 1974, est un établissement public à caractère technique et commercial doté de la personnalité juridique et placé sous la tutelle du Ministère du Commerce.

L'OCC a pour objet d'effectuer des contrôles de qualité, de quantité et de conformité de toutes marchandises, des analyses de tous les échantillons et produits, ainsi que des contrôles techniques de tous les appareils et travaux.

Il peut gérer et exploiter des silos, magasins généraux et entrepôts des douanes. Il peut aussi faire toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à son activité

légale, sauf des opérations d'achat en vue de la revente.

L'office est géré par un Directeur Général, éventuellement assisté d'un Directeur Général Adjoint. Ils sont nommés par le Président de la République. Le statut de l'office est défini par l'Ordonnance n°78-219 du 5 mai 1978.

L'Office est aussi l'organisme national de métrologie, de normalisation, de certification, responsable de la protection des consommateurs en favorisant l'interaction entre consommateurs et producteurs conformément à la législation congolaise.

Peut-on faire confiance au comité de gestion de l'OCC dans la traque des produits pharmaceutiques falsifiés ?

Sans nul doute car l'actuel DG de cette entreprise, Mr. Tabu Risasi, est connu pour sa droiture, sa force de caractère, son souci permanent de remplir loyalement et fidèlement ses obligations patriotiques avec une rapidité et une finesse méticuleuses. Après avoir

enjoint ses Directions provinciales et ses agences à remplir correctement leur mission, rien n'indique qu'il s'empêchera de descendre sur le terrain pour vérifier et superviser l'application de sa décision dans la rigueur de la loi congolaise.

Pourquoi avoir ciblé particulièrement l'Ouganda, le Tchad et la République Centrafricaine ?

Tous les observateurs avertis apprennent via les grands médias internationaux que ces trois pays du continent, plus le Nigéria, sont devenus les grandes plateformes, les terrains de prédilection de tous les criminels transfrontaliers de tous les horizons.

Il s'y pratique régulièrement le trafic des êtres humains, le piratage des boissons importées, la fabrication des faux médicaments, des fausses devises fortes (dollars, euro, livre sterling et subsidiairement le franc-CFA en quantité industrielle...), des faux appareils ménagers. ■

Séance académique sur les innovations de la CNSS devant la FEC

Madame le DG Agnès Mwad a exposé son projet-programme devant le patronat Congolais à Kinshasa

Par Espérance Mulenda

Dans les pays bien organisés, les responsables soucieux de l'avenir radieux de leurs institutions procèdent généralement à l'évaluation de leur bilan à la fin de l'année afin de mieux se projeter dans le futur. Ils en profitent également pour peaufiner des stratégies capables de leur fournir des nouvelles armes pour affronter les défis futurs.

Madame le DG Agnès Mwad de la CNSS n'a pas voulu déroger à cette règle en mettant sur pied le projet d'innovations à apporter au cours des échéances à venir. C'est ainsi que ce jeudi 28 novembre 2019, elle a fait un exposé magistral devant les membres de la Fédération des Entreprises du Congo pour une séance pédagogique conséquente.

Sa réflexion a été répartie de la manière suivante :

I. Introduction ; II. Innovations ; III. Les investissements ; IV. Vision

managériale et perspectives d'avenir.

Dans la première partie, elle a rappelé que la loi n°16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale ayant abrogé le Décret-loi du 23 juin 1961 a connu deux périodes : la période transitoire du 15 juillet 1961 au 14 juillet 2018 et la période conventionnelle du 15 juillet 2018 au 31 décembre 2018 suite aux résolutions de la 35^{ème} session ordinaire du Conseil National du Travail.

Structure de gestion

Les innovations portent sur le principe de la composition tripartite et paritaire du Conseil d'Administration, sur le mode de désignation de son Président et de la rotativité de la fonction et sur le mode de désignation du Directeur Général. En attendant l'application de ces mesures, la CNSS continue à fonctionner avec, en place, un Conseil d'Administration tripartite et une Direction Générale.

Personnes assujetties

Les travailleurs soumis aux dispositions du code du travail, les mandataires, les associés

actifs, les employés locaux des missions diplomatiques accréditées et établis en Rd Congo. Les assurés volontaires doivent attendre le quitus du 1^{er} Ministre.

Le décret n°18/041 du 24 novembre 2018 a fixé le taux des cotisations dues à la CNSS de l'ordre de 18% répartis comme suit :

- 6,5% pour la Branche des Prestations aux familles ;
- 10% pour la Branche des Pensions ;
- 1,5% Pour la Branche des Risques Professionnels.

Innovation par branches des prestations sociales

Le régime général comporte trois branches, à savoir :

- La Branche des Prestations aux Familles ;
- La Branche des Pensions ; et
- La Branche des Risques professionnels.

Chacune d'elles a connu des innovations fondamentales.

Branche des prestations aux familles

Celle-ci couvre les prestations suivantes :

- Les allocations

- Les allocations de maternité ;
- Les allocations familiales.

Recommandation aux employeurs

La Caisse a saisi cette opportunité pour demander aux employeurs de s'assurer au moment de la transmission des déclarations de composition familiale (F6) à la Caisse que toutes les pièces requises y sont annexées.

Pour rappel, ces pièces sont de deux ordres, à savoir :

- Les pièces délivrées par les services de l'Etat-civil particulièrement les actes de naissance des enfants à charge conformément au Code de la Famille ;

- Les pièces renouvelables annuellement (certificat médical ou de vie, attestations de fréquentation scolaire ou académique) sont à produire à la Caisse, selon le cas, conformément à la loi.

Branche des pensions

Les innovations de cette Branche dont le mérite est d'avoir rompu les inégalités homme-femme d'une part et d'améliorer la carrière des assurés en ce compris, la

retraite des prestations sociales d'autre part, portent sur :

1. L'âge d'ouverture du droit à la retraite à 60 ans (homme et femme) ;

2. L'âge de départ volontaire à la retraite à 55 ans assorti de rabatement de 5% par année d'anticipation ;

3. L'âge de départ d'office à la retraite à 65 ans (homme et femme) ;

4. La période d'assurance pour bénéficier d'une pension de retraite (180 mois ou 15 ans) ;

5. La possibilité de rachat des mois d'assurance manquants ;

6. Le montant minimum mensuel de la pension de vieillesse ou de la pension anticipée est égal à 40% de la rémunération mensuelle moyenne.

Si les mois d'assurance sont supérieurs à 180 mois, le % est de 2% par année et sans dépasser 60%.

Branche des Risques Professionnels

Les innovations ici portent sur la prévention des risques professionnels et la réparation des risques professionnels.

A suivre